



**IMPRIME D'INSCRIPTION  
COURS DE NATATION  
PISCINE LA PLANCHETTE - 2025/2026**

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE  
*Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine lors de l'inscription  
A partir du 2 septembre 2025, à la piscine de La Planchette.*

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

Nom et prénom du jeune pour les cours enfants : \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

EMAIL (OBLIGATOIRE) \_\_\_\_\_

TEL 1 \_\_\_\_\_ TEL 2 \_\_\_\_\_

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : \_\_\_\_\_

Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : \_\_\_\_\_

**JOUR ET HORAIRE SOUHAITES**  
Reprise des cours le 08 Septembre 2025

**ADULTES** - Cours de natation forfait 10 séances planifiées de 45 minutes

104,50€ Dinan Agglomération /111,10€ Hors Dinan Agglomération

<u>Débutant</u>			<u>Perfectionnement</u>		
<input type="checkbox"/>	Mardi	11H00	<input type="checkbox"/>	Lundi	19H00
<input type="checkbox"/>	Jeudi	19H00	<input type="checkbox"/>	Jeudi	11H00

**ENFANTS** (à partir de 6 ans) - Cours de natation forfait 10 séances planifiées de 45 minutes :

78,80€ Dinan Agglomération /83,85€ Hors Dinan Agglomération

<u>Débutant</u>			<u>Perfectionnement</u>		
<input type="checkbox"/>	Mardi	17H00	<input type="checkbox"/>	Mercredi	11H00
<input type="checkbox"/>	Mercredi	10H15	<input type="checkbox"/>	Mercredi	14H30
<input type="checkbox"/>	Mercredi	13H30	<input type="checkbox"/>	Jeudi	17H00
<input type="checkbox"/>	Samedi	10H00	<input type="checkbox"/>	Samedi	11H00

## REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

### ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.

### ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être scannée à la borne de la piscine à chaque cours.

### ARTICLE 3

La carte donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative. *En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée. Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.*

*Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.*

### ARTICLE 4

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de:

La gestion et suivi des inscriptions aux cours,

La gestion des cartes d'adhésion

La facturation du service.

Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont :

Le service sport enfance- jeunesse,

Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,

Le service Finances de DINAN Agglomération,

Le Trésor Public Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.

Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse [m.collin@dinan-agglomeration.fr](mailto:m.collin@dinan-agglomeration.fr)

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse :

[cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). »

**DATE ET SIGNATURE**